

ACTION SOCIALE

Projet d'expérimentation d'une maraude spécialisée

Convention avec l'association Emmaüs Solidarité

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville est marquée par la présence de plus de 30 sites où sont installées des personnes vulnérables, grands précaires, et personnes vulnérables à majorité d'origine Rom. Ces mini-bidonvilles rassemblent au moins 400 personnes subissant misères, grande vulnérabilité, manque de perspectives mais aussi des familles ayant une activité économique, des enfants scolarisés, des personnes âgées... Les parcours de chacun-e appellent des réponses adaptées donc un diagnostic précis.

Eradiquer ces spots de misère, de précarité, donc trouver des solutions pour orienter, accompagner les personnes vivant ces situations, ne peut plus se faire au coup par coup mais appelle une approche globale et coordonnée sur l'ensemble du territoire, de manière à envisager des réponses adaptées.

L'action de la Ville pour en finir avec ces situations, utilise aujourd'hui tous les leviers possibles en appui avec le mouvement associatif et humanitaire de la ville : collectif de citoyens, associations humanitaires, opérateurs sociaux.... Mais aussi les institutions, les services de l'Etat, le Département.

Pour avoir un diagnostic précis des situations individuelles, pour définir des actions adaptées à chaque situation, s'impose comme une nécessité la prise en compte de la dimension territoriale. C'est la raison pour laquelle, il est proposé de mettre en place une maraude spécifique avec une équipe pluridisciplinaire.

Les maraudes sont basées sur le principe de « l'aller vers » les personnes vivant dans la rue ou dans des lieux inappropriés à l'habitation avec pour objectif, dans la durée, de les sortir de la rue. Il s'agit d'intervenir afin de répondre, par des moyens adaptés, aux risques liés à leur situation et/ou de les accompagner dans une dynamique d'insertion vers un habitat de droit commun avec le souci constant de l'intérêt de la personne et en complémentarité permanente avec les multiples acteurs sociaux du territoire.

L'étape ivryenne d'Emmaüs Solidarité (et ses prestations comme petits déjeuners, douches et distribution de kits d'hygiène, Laverie et vestiaire, actions santé (vaccinations, bus bucco-dentaire...) et de bien-être (coiffeur, massage...), le futur centre d'hébergement d'Urgence, installé sur le site de l'ancienne usine des eaux au sein duquel 50 places sont réservées pour les Ivryens subissant cette intense précarité, mais aussi le réseau d'Emmaüs (SAMU social, gynécologues sans frontière, médecins du monde, enfant du canal...) seront des points d'appui essentiels à la mise en œuvre de cette démarche, lui offrant une continuité d'action et de solution pour :

- Evaluer sur le plan social, humanitaire, juridique et administratif la situation des personnes repérées,
- Délivrer une information fiable et adaptée en matière d'accès aux droits et aux services,

- Orienter les personnes vers les services compétents sur le plan administratif, sanitaire ou social,
- Rechercher le cas échéant des solutions d'hébergement, en particulier pour les populations les plus fragiles. Le lien avec le CHU sera à cet égard précieux.

Cette maraude spécifique s'appuie sur un travail préalable de ciblage des lieux prioritaires effectué en concertation entre les services de la mairie et l'équipe d'Emmaüs Solidarité.

La composition et le coût de l'équipe de la maraude :

Compte-tenu du nombre de campements et de la taille du territoire et afin de pouvoir créer du lien avec les personnes présentes mais aussi les partenaires, de construire une vision d'ensemble du territoire, l'équipe pourrait être composée de 4 personnes : deux travailleurs sociaux, un auxiliaire socio-éducatif et un chargé de mission, chacun participant aux maraudes.

Cette composition garantirait au moins une maraude journalière durant six mois.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention avec l'association Emmaüs Solidarité pour la mise en place du projet d'expérimentation d'une maraude spécialisée pour l'éradication des installations indignes dans notre Ville.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

P.J. : convention

ACTION SOCIALE

C) Projet d'expérimentation d'une maraude spécialisée

Convention avec l'association Emmaüs Solidarité

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdi MOKRANI, Adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Commune recense sur son territoire plus de 28 campements ou « spots de misère » connus,

considérant que l'éradication des installations indignes de familles appelle un diagnostic territorial précis en vue d'apporter de solutions adaptées à chaque situation,

considérant que l'association Emmaüs Solidarité a proposé à la Ville de mettre en place une maraude spécifique sur le territoire ivryen avec comme objectifs l'aide aux personnes et une meilleure connaissance des publics accueillis et de leur rapport au logement,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 38 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec l'association Emmaüs Solidarité pour la mise en œuvre d'un projet d'expérimentation d'une maraude spécialisée sur le territoire de la Ville et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 19 DECEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 19 DECEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 16 DECEMBRE 2016